

[7.] S'il y en a qui après S'estre engagé ne veüillent pas faire de déspençe et qui n'en font point jusqu'au jour du dèpart, on leurs fera présent à chaqu'un d'un Escus de ... [6] livres audela de L'Engagement.

[8.] Mon [Beat Franz Plazidus Zurlauben gemeint] Neveu [Beat Fidel Zurlauben] n'enrollera personne que préablement il n'en donne avis à Son[dit] Oncle, à moins qu'il ne trouve des Sujets fidels et bons qui après S'estre engagés fassent aucune despençe jusqu'au jour de leur despart auquel Cas on donnera la recompense promis C'est à dire ... [12] livres à ceux des Gardes et ... [6] Livres à ceux de la Compagnie au Reg[imen]t de Wittemer, le tout valeur de france."

Auf Blatt 64^v findet sich eine, vermutlich von Beat Franz Plazidus Zurlauben stammende, auch für Zurlaubiana AH 123/26 geltende Dorsualnotiz folgenden Inhalts:

"Model de faire des Soldats pour Les Gardes et les petits Reg[imen]t[s, hier ist konkret das Regiment Wittmer gemeint] en france. [1739/]1740"

Von Beat Franz Plazidus Zurlauben - AH 123, 64

28

1701 Juli 26., Den Haag

A

"MEMOIRE DE MONSIEUR [JEAN-ANTOINE DE MESMES] LE COMTE D'AVAUX
AMBASSAD. EXTRAORDINAIRE DE SA MAJESTÉ TRES CHRESTIENNE
[LUDWIG XIV.], PRÉSENTÉ À MESSIEURS LES ESTATS GENERAUX
DE[S] PROVINCES UNIES"

Vast/Grands Traités III 24ff.

"Le Soubsigné Comte d'Avaux Ambassadeur Extraordinaire du R.T.C. estant arrivé à la Haye au mois de feburier dernier, avoit lieu de croire que Les ordres, que Sa Majesté luy avoit donnés feroient suf-fisamment Connoistre Le desir qu'Elle a tousjours eu de maintenir La Paix [konkret den am 20. September 1697 u.a. zwischen Frankreich und Holland geschlossenen Frieden von Rijswijk gemeint] et que Vos Seig-neuries profiteroient de ses dispositions favorables, après avoir demandé avec instance que S.M. permit, de proposer en des Conferen-ces [- so vom 22. März 1701 in Den Haag -] réglées Les Seuretez, que Vous pouviez raisonnablement desirer & de Convenir en même temps des moyens d'éviter une nouvelle guerre. Cette demarche et l'interest veritable de V.S. devoient également persuader, que les Conferences

demandez auroient un heureux Succes et le R.T.C. declarant, que de sa part JI n'oublieroit rien pour conserver la tranquillité publique, il paroissoit par les premieres allarmes de V.S. que toutes ses desordres seroient heureusement Calmées, que la confiance en l'affection de S.M. dissiperoit les vaines terreurs, que l'advenement du Roy Son Petit fils [- **Philipp V.** -] au Trôsné d'Espagne leurs avoit inspirée.¹

Le Comte d'Avaux esperoit donc, qu'apres une Ambassade de peu de durée JI retourneroit bientost auprès du Roy son maistre avec la satisfaction d'avoir employé le temps tres bien à prevenir les nouveaux troubles, dont L'Europe estoit menacée. Cette esperance fut confirmée, lors que V.S. reconnoissant le droit legitime du Roy d'Espagne, escrivirent à ce Prince, pour le feliciter sur son advenement à la Couronne, il parut par cette resolution digne de leur prudence, que si Elles persistoient encor à demander des Seuretez pour Elles mêmes, Elles Connoissoient au moins l'injustice des pretentions Etrangères et qu'Elles vouloient éviter pour jamais le dangereux embaras de les mêler à leur propres interests. aincy[!] S.M. oubliant le long silence que V.S. avoient gardées sur L'advenement du[dit] R. Catholique à la Couronne, toutes choses paroissoient se disposer à l'affermissement de la paix, lorsque les propositions faites par V.S. et Celle de l'Envoyé [- Lord Alexander **Stanhope** -] du R.A. [**William III** unter dem Namen Wilhelm III. war dieser gleichzeitig auch Statthalter von Holland] donnèrent lieu de juger, que la guerre plustost que la paix seroit le fruit de l'etroite union, que la Conformité de ces propositions marquoit entre ce Prince et V.S. Elles ont protestez dans la Suite, que leur demande estoient l'Effect d'une juste Crainte inspirée par La puissance du R.T.C. qu'Elles ne devoient estre regardées comme une marque de la Confiance qu'Elles avoient en leurs forces, Mais Si cette crainte Si vivement exprimée depuis, dans la lettre écrite par V.S. au[dit] Roy d'angleterre, pendant la tenue du Parlement, estoit réelle, Si V.S. en representant les dangers, dont Elles veulent paroistre environnés de toutes parts, n'avoient effectivement d'autres Veües que de les prévenir, les moyens d'y réüssir estoient en leurs mains, il estoit inutile de mettre un si grand nombre des Troupes en Campagne, d'achepter chèrement des alliances étrangères [- so bemühte sich Holland u.a. auch um ein Defensivbündnis mit den eidg. und dabei spez. mit den neugl. Orten -], d'inonder leur[s] Provinces, enfin de faire tous les preparatifs extraordinaires de plus grandes Guerres. V.S. avoient Elles mêmes demandé les[dites] Conferences, comme un moyen d'asseurer la Paix, il dependoit d'Elles de rendre les conferences utiles, jamais L'intention du R.T.C. n'a esté, de les pro-

longer par des vaines difficultez & de profiter de ces delais pour se preparer à la guerre sous une fausse apparence de la paix. S.M. etroitement unie au R.C. son Petit fils, n'a point formée d'incident pour faire admettre L'ambassad.^r d'Espagne [in Holland, Don Francisco Bernardo de **Quiros**] aux Conferences, Elle ne S'est Servie d'aucun pretexte pour en retarder l'Effect, Elles estoient ouvertes pour y traiter les Seuls interests de V.S. il dependoit de vous de Les terminer en peu de temps, d'y trouver la Seureté de vos Provinces, les Avantages de vostre Commerce, une assurance Eternelle dans l'amitié du R.T.C. Mais au lieu d'y travailler Serieusement, V.S. ont encore éloigné la Conclusion en demandant, que ... [ledit] Envoyé du Roy d'Angleterre fut admis à Conferer avec L'ambassadeur Soussigné [d'Avaux] et avec leur deputez Elles ne devoient pas croire, que le veritable motif de cette nouvelle demande ait echappé aux lumieres de Sa M.T.C. il estoit facile de penetrer que ce n'estoient pas dans la Veüe d'en avancer les Succes que V.S. desiroient l'intervention inutile d'une Puissance qui n'a nul pretexte de pretendre des Seuretez pour Elles mêmes, Si pendant quelque temps S.M. s'y est opposeé, Si Elle a offert à V.S. de faire traiter sous Ses yeux la negociation commancée à la Haye pour l'affermissement de la Paix, Elle l'a fait par le même Principe, Sur lequel Elle regle toute Sa Conduite par le desir sincere de ... [lever] toutts les obstacles que les Ennemis de la Paix² ne cessent d'y apporter, Elle prevoyoit assez le peu de fruit des Conferances de la Haye, Elle jugeoit que la difficulté faite sur l'admission de l'Envoyé d'Angleterre ne Seroit pas plustost Léveé, qu'on seroit ingenieux à Susciter quelque autre incident plus Capable que le premier d'embarasser encor d'avantage La negociation, Elle doutoit à la verité, qu'il fut facile de persuader à V.S. d'insister sur la pretendu Satisfaction de L'Empereur [**Leopold I.**], d'entreprendre le soutien avec Ceux de leur Republique de S'eriger en arbitre entre la maison de france [**Bourbon**] & Celle d'Autriche [**Habsburg**], de decider que **Phillippes IV.** [sel., von 1621 bis 1665 König von Spanien] a eu le droit & le pouvoir de changer à sa fantaisie toutes les constitutions de ses royaumes, d'en exclure à jamais ses veritables Heritiers [- im Heiratsvertrag vom 7. November 1659 musste Ludwigs XIV. spätere Gattin, **Maria Theresia von Österreich**, die Tochter von König Philipp IV. eidlich allen Erbrechten auf den span. Thron entsagen -]³, que **Charles II.** [sel., von 1665 bis 1700 König von Spanien] au Contraire n'a pas eu l'autorité de rappeler les mêmes Heritiers et de retablir par son Testament⁴ les Loix fondamentalles de la Couronne d'Espagne, en effect il ectoit difficile de croire qu'une Republique aussy sage prit en faveur La maison d'autriche contre la france, la resolution

de rompre les Traittez qu'Elle a regardé comme La confirmation, comme le Sçeau, pour aincy dire, de la souverainité, Qu'Elle voulut s'engager au depends de ses Provinces, du Commerce de Ses Sujets et leur[s] richesses à soustenir des interets estrangers peu de mois après qu'Elle a faite une demarche entierement contraire en reconnoissant Le R.C. mais Jl paroît que ces considerations dont autrefois on auroit senty la force dans vostre Repub[lique] ont cédez à des maximes plus nouvelles.

L'ambassadeur Soussigné abuseroit de la Confiance, dont le Roy son maistre veut bien l'honorer, s'il luy escrivoit encor qu'on dut attendre quelque Succes des Conferences, S.M. est trop esclairé pour le croire après la declaration que [ledit] Roy [d']A. a faite au me-
me ambassadeur. V.S. sont informés de la maniere dont cet Envoyé d'Angleterre luy a Signifié, que le R.A. ne se detacheroit jamais des interets de l'Empereur, qu'il n'entreroit dans aucune proposition d'accommodement, qu'on ne donne satisfaction à ce Prince. Les liaisons de vos Seigneuries ont trop fait Connoistre, qu'Elles se sousmettroient aveuglement aux Sentiments de ce Prince, qu'Elles embrasseroient les Partys, que luy même jugeroit le[s] plus convenables pour douter qu'Elles n'ayent deja pris la resolution de faire une Semblable declaration, à L'ambassadeur du R.T.C. Elles l'ont même fait par avance, puisqu'Elles se sont expliqueés deja, que leurs deputez ne pouvoient continuer les Conferences Sans L'Jntervention de l'Envoyé d'A. Jl s'en exclut luy même, Elles sont aussytost suspendu, aincy ce seroit inutilement que l'ambassadeur du R.T.C. envoyé Seulement pour ces Conferences, feroit un plus long sejour à la Haye. s'il n'a pas la Satisfaction d'avoir accompli les intentions de S.M. en laissant la Paix etably pour longtemps entre Elles et les Provinces unies, au moins Jl aura Celle d'avoir fait Connoistre, qu'il ne dependoit pas d'Elle, que Le repos Public ne Soit point interrompu, que S.M. ne s'est armeé que pour la deffence du R.C. Son Petit fils, que si Elle avoit eu dessein de faire des Conquêtes, Elles estoient faciles, Ses Troupes Sur des frontieres de vostre Republique donnoient des moyens aisez de profiter de l'Etat de foiblesse, où vous estiez alors. V.S. ne craindront point, qu'on le dise puis qu'Elles mêmes l'ont publiéz de touts Costez, et Cette verité, dont Elles ont rendu tesmoignage, leur doit faire connoistre, qu'il à tousjours dependu d'Elles de trouver dans L'amitié de Sa M.T.C. toute la Seureté, qu'Elles ont creû perdre, lors qu'Elles ont veû Le R.C. parvenir à la Couronne d'Espagne Si ces Reflexions, qu'il est encor temps de faire, ne peuvent empecher la Guerre [der dann tatsächlich zwischen Frankreich und Spanien einer- und Österreich, Holland und England anderseits ausbrechen sollte], Le

R.T.C. a lieu d'esperer, que Dieu recompensant les Soins, que S.M. a pris pour maintenir le repos de la Chrestienté, continuera de répandre Sur la justice de Sa cause les mêmes Benedictions, dont la Divine Providence L'a comblée pendant le Cours de son glorieux Regne, que Ceux qui oseront l'attaquer, connoistront par les Evenements, que ce n'est ny la foiblesse ny la dèfiance de Ses forces, qui retiennent jusqu'a present Les Armes, qu'ils verront, qu'Elle pouvoit Se vanger des insultes faites en Mer [im spez. den Atlantik gemeint] à son Pavillon, empecher que ses Sujets ne fussent enlévez et traittez comme Ennemis par les Vaissaux Anglois et Hollandois, que ces mêmes Vaissaux vinsent Sonder les Ports de son Royaume; tirer sur les Bâtiments françois, qu'Enfin il estoit en son pouvoir d'Emparer des Places encor sans défance et d'obtenir des avantages tres Considerables pour le Soutien d'une Guerre, que la Conduite des Puissances voisins luy faisoient prévoir, que si Elle a dissimulée ces insultes negligé l'utilité, qu'Elle pouvoit retirer de la Superiorité reconnüe de Ses forces, Elle ne l'a fait que dans la Veüe d'ôter jusqu'à present de dire, qu'Elle ait Contrevenu à L'Exacte observation du[dit] traitté de Risviek.

L'Ambassadeur Soubsigné Souhaite, que Vos Seigneuries bien Convaincues par la Conduite de S.M. de la Sincerité des ses intentions prennent pendant qu'il est encor temps des resolutions Conformes à leurs Veritables interests et avantages, et quoy que Son départ L'Empêche d'avoir la Gloire d'y travailler, il s'interessera toujours au Bonheur de vostre Republique, après avoir passé autant d'Anneés [- d'Avaux war während 10 Jahren, d.h. von 1678 bis 1688 Ambassador Frankreichs in Holland gewesen -] à s'acquitter aupres d'Elles des Ordres de Sa majesté."

- 1) s. in diesem Zusammenhange die beiden Teilungsverträge zur span. Erbfolge zwischen England, Frankreich und Holland vom 11. Oktober 1698 in Den Haag - Ploetz/Konferenzen und Verträge III 114ff. - sowie zwischen Frankreich und England vom 3. März 1700 in London - l.c. 119f. - und zwischen Frankreich und Holland vom 25. März 1700 in Den Haag - l.c.
- 2) s. die in Anm. 1 genannten Mächte, Frankreich natürlich ausgenommen!
- 3) s. Ploetz/Konferenzen und Verträge III 92 oben
- 4) s. ebenda 120 nach Mitte

Kopie, vermutlich von der franz. Ambassade für den Zuger Stadt- und Amtsrat **Beat Kaspar** oder dessen Bruder Hptm. **Beat Jakob II.** Zurlauben bestimmt - AH 123, 65-66